

RAPPORT N° 93/2-13
au Conseil Municipal

OBJET

**PLATEAU SPORTIF POLYVALENT A BELLEPIERRE
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Par délibération N° 93/1-24 du 26 février 1993, vous avez décidé d'approuver le projet d'implantation d'un plateau sportif à Bellepierre permettant la pratique du Hand Ball, Basket et Volley-ball.

Cet équipement est crée à l'usage des élèves du Lycée d'une part, et sera d'autre part également accessible aux jeunes du quartier pour une pratique de proximité.

Je vous rappelle que le coût prévisionnel global de l'opération terrassement et soutènement inclus est de 975 000 F.

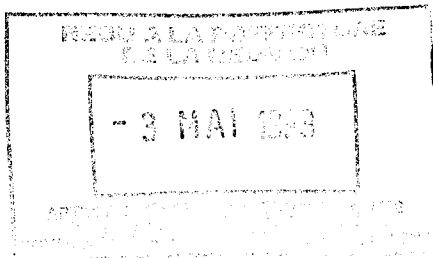
L'Etat a récemment fait connaître sa volonté d'approuver son concours financier à la partie des travaux concernant la seule réalisation du terrain et de ses accessoires (clôtures, traçage, surfaçage...) pour un montant de 455 000 F, exceptés les travaux de terrassement et de soutènement dont le coût sera imputé sur le Budget de la Commune.

Le montant de la subvention est de 180 000 F soit 40 % du coût du lot concerné.

Je vous demande, donc, d'approuver, à la demande des services de l'Etat le plan de financement pour cette partie de l'opération.

ETAT	180 000 F,
COMMUNE DE SAINT-DENIS	345 000 F,
REGION	450 000 F.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



P) LE MAIRE Absent
Gilbert ANNETTE

M. CHAN-LIAÏ
2° Adjoint

DELIBERATION N° 93/2-13
au Conseil Municipal
en séance du samedi 24 avril 1993

OBJET

PLATEAU SPORTIF POLYVALENT A BELLEPIERRE
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/2-13 du Maire ;

Vu le rapport de Jules Raux, 4 ème Adjoint au Maire,
Présenté au nom des Commissions Sports, Travaux, Appels d'Offres et
Finances émettent un avis favorable ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

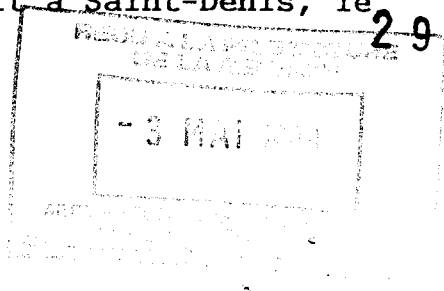
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve, à la demande des services de l'Etat, le plan de financement pour
cette partie de l'opération :

ETAT	180 000 F,
COMMUNE DE SAINT-DENIS	345 000 F,
REGION	450 000 F.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

29 AVR, 1993



P/ LE MAIRE Absent
Gilbert ANNETTE

M. CHAN-LIAT
2^e Adjoint